Le Sénat a poursuivi, hier, l'adoption du budget de 1929

La Haute Assemblée abordera aujourd'hui la loi de Finances

Au cours de sa séance de mercredi matin, le Sénat a adopté le budget de l'Instruction publique. M. Léon Bérard a notamment réclamé la réduction des horaires et des programmes de l'enseignement secondaire, de façon que les enfants aient le temps de réfléchir et de lire nos grands auteurs.

Le général Hirchauer appuie ces réflexions. Le Ministre de l'Instruction publique laisse espérer un débat public sur cette question.

Après intervention de MM. Fernand Merlin et Debierre, le chapitre 128 (œuvres complémentaires) fut voté avec le chiffre de 2.205.000 accepté par la Commission. Puis la séance fut levée.

Le budget des Finances

A la reprise, à 15 heures, on aborde la discussion du budget des Finances. Sur les chapitres 15 (service de l'emprunt contracté aux Etats-Unis en 1474) ; 16 (intérêts des opérations à court terme faites à l'étranger) ; 17 (intérêt des obligations remises au Gouvernement américain en paiement des stocks de guerre), M. Dominique Delahaye intervint longuement.

Les recettes des tabacs

Sur le chapitre 19 (annuités à la Caisse d'amortissement), M. Lebrun expose que du 1er décembre 1927 au 1er décembre 1928, les recettes brutes des tabacs avaient atteint 4.017 millions et les recettes nettes 3.167 millions. « Ces résultats, ajouta M. Lebrun, sont dus aux fumeurs et aussi aux fumeuses dont le nombre va croissant, mais sont dus également aux efforts de la grande famille des tabacs : planteurs, ingénieurs, ouvriers, débitants.

A partir du 1er janvier 1929, la comptabilité en partie double sera appliquée au monopole ».

M. Chéron ajouta que la Caisse d'amortissement allait bientôt pouvoir amortir la dette. « Aussi, ajouta-t-il, le meilleur placement à faire en ce moment est d'acheter de la rente française ».

Enfin, après d'autres interventions de MM. Delahaye, Caillaux, Chéron, Jourdain, *on en finit avec le budget des Finances.*

Les subventions aux communes pour les Sapeurs-Pompiers

On adopta ensuite sans discussion le *budget des Monnaies et Médailles* et on passa à celui de l'Intérieur. Sur le chapitre 21 (subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers), M. Machot demanda que les crédits soient relevés.

Le rapporteur, M. Roustan, déclara que la Commission avait proposé une réduction indicative à cause de la disproportion entre les taxes réclamées par les compagnies d'assurances et les crédits proposés.

M. Henry Merlin demanda également un relèvement de crédit pour qu'on puisse appliquer la loi prévoyant des indemnités et pensions pour les pompiers victimes de leur devoir ou pour leurs familles.

Finalement, M. Chéron proposa de renoncer à la réduction indicative et d'attendre le collectif de janvier. « Le Gouvernement fera le nécessaire à cette occasion », ajouta-t-il. Le rapporteur se rallia à cette opposition.

La Haute Assemblée rétablit ensuite le chapitre 21 bis (subventions aux départements pour les toitures incombustibles) et après avoir entendu des diverses explications *adopta tous les chapitres du budget de l'Intérieur.*

Une intervention de M. Mahieu au sujet des inondations de la Lys

On passa au budget des *Travaux publics.* Des orateurs intervinrent au sujet des inondations. Sur le chapitre 82 (réfection des voies navigables), M. MAHIEU signala que la Lys présentant depuis la guerre de grands dangers d'inondation, un programme de travaux avait été prévu par l'Etat, mais sans consulter les collectivités locales que, cependant, on fait participer à la dépense.

« La dépense incombe aux riverains », répondit le ministre.

Enfin, après une intervention de M. Maurice Sarraut sur le chapitre 80 (ports maritimes), qui demanda que l'administration des Travaux publics s'intéresse, non seulement aux grands, mais aux petits ports, *le budget des Travaux publics fut voté.*

L'épidémie de la région Lyonnaise

Le budget du Commerce fut ensuite voté après un court débat. Dans la discussion de celui du *Travail* qui eut lieu ensuite, M. Roland parlant de l'épidémie de fièvre typhoïde qui vient de sévir sur quatorze communes de la région lyonnaise, dit que seule les populations desservies par la Compagnie générale des Eaux ont été atteintes. « L'eau distribuée à Lyon même, ajouta-t-il, est restée absolument pure et l'état sanitaire de la ville n'a pas cessé d'être excellent ». Le sénateur du Rhône demanda que l'on prenne des mesures.

M. Loucheur répondit que l'on irait déterminer sur place les mesures à prendre pour éviter que l'épidémie ne rebondisse. Puis *le budget du Travail fut adopté, ainsi que celui des P.T.T.* M. Germain Martin précisa notamment que la situation des commis manutentionnaires pourrait être portée dans un avenir prochain au coefficient 5. *Les budgets de la Caisse d'Epargne, des Beaux-Arts, de l'Imprimerie Nationale, des manufactures de l'Etat, d'Alsace et de Lorraine, furent encore votés,* et le président annonça que tout le budget des dépenses étant voté, moins les articles réservés, qui passeront dans la loi de Finances, on commencera par ceux-ci ce matin à 9 h. 30.

LES BELLES ETRENNES
— de —
Peugeot
VOIR en DERNIÈRE PAGE

Un bandit blessa grièvement un réfugié du Nord à La Rochelle

Michel Lasierre, 25 ans, d'origine espagnole, marchand d'oranges, s'est introduit par effraction, hier matin, vers 6 heures, dans une épicerie du faubourg de Lagenette, à La Rochelle, tenue par M. Viard. Il venait d'y dérober 1.500 francs déposés dans un tiroir quand il fut surpris par l'épicier. Le cambrioleur tira alors six coups de revolver ; puis, s'emparant sur un comptoir d'un couteau, il en frappa au bras gauche M. Viard. Grièvement blessé, celui-ci a été transporté dans une clinique. Lasierre s'est enfui à bicyclette. La police de sûreté et la gendarmerie se sont mises à sa poursuite.

M. Viard, qui est *un réfugié du Nord,* tenait avant la guerre un hôtel à SOMAIN.

LE SCANDALE DE LA " GAZETTE DU FRANC "

Une nouvelle arrestation a été opérée hier

Il s'agit de M. Robert Gillot, un des fondateurs et des administrateurs de l' « Interpresse ».

A l'issue de l'audition de M. Robert Gillot, M. Giard, juge d'instruction, a placé celui-ci sous mandat de dépôt et l'a envoyé à la Santé.

C'est en raison du rôle de M. Gillot comme fondateur de l' « Interpresse », puis, par la suite et pendant un certain temps, comme administrateur délégué de la même affaire, que M. Giard a pris cette décision.

M. Robert Gillot, les cheveux gris, assez élancé, vêtu d'un pardessus bleu-foncé, suit rapidement les inspecteurs qui sont venus le chercher. Il a pris auparavant la précaution de relever le col de son pardessus et de baisser son chapeau, afin que les photographes aient plus de difficultés à saisir ses traits.

M. Robert Gillot semble avoir été l'un des principaux collaborateurs et hommes de paille de Mme Hanau. Il figure en effet, parmi les membres du Conseil d'administration de l' « Union française d'Emission et d'Introduction », société filiale de la « Gazette du Franc », qui se chargeait de toutes opérations financières, notamment de l'émission des valeurs. Le capital : 1 million de francs, était divisé en 1.000 actions de 1.000 francs ; M. Robert Gillot était inscrit pour 50 actions.

M. de Courville a fait opposition au refus de mise en liberté

Par l'organe de Me Jean Michel, M. de Courville a fait opposition, hier matin, auprès de la Chambre des mises en accusation de l'ordonnance de M. Giard, juge d'instruction, rejetant sa demande de mise en liberté provisoire. En conséquence, le dossier de l'affaire de la « Gazette du Franc » va être transmis à la Chambre des mises en accusation, ce qui aura pour effet d'empêcher M. Giard de procéder à un nouvel interrogatoire des inculpés.

Il pourra cependant poursuivre son enquête et procéder à de nouvelles inculpations ou arrestations s'il y a lieu.

A Maubeuge-Sous-le-Bois un chef d'atelier fut foudroyé par un courant à haute tension

Mardi dernier, jour de Noël, le chef d'atelier de la station centrale électrique de Sous-le-Bois, à Maubeuge, M. Maurice Castets, avait été appelé à l'usine pour des travaux urgents. Une défection dans le fonctionnement des appareils générateurs obligea le chef à mettre lui-même « la main à la pâte » les courants à haute tension produits par la station étant commandés par plusieurs interrupteurs.

Par un fatal concours de circonstances, M. Castets oublia de faire fonctionner tous les systèmes de coupure, de sorte qu'un courant de 10.000 volts circulait dans un câble que l'infortuné avait à manipuler. A peine eut-il porté la main sur le conducteur, qu'il fut projeté avec une extrême violence à une certaine distance du lieu de l'accident. Il avait été foudroyé sur le coup.

On peut s'étonner qu'un chef de service aussi expérimenté que la victime, qui dirigeait depuis vingt ans des travaux de ce genre, ait pu commettre une telle imprudence.

Une minute d'oubli a coûté la vie à M. Castets, qui n'était âgé que de 43 ans et laisse dans une douleur profonde une veuve et une fille de quatre ans.

UN CONSEILLER GENERAL DE LA GIRONDE AURAIT ETE ASSASSINE

Comme on sait que M. Jean Cordier, maire de Pessac, conseiller général de la Gironde, avait été trouvé mort, hier, à son domicile et le décès ayant paru suspect au médecin venu constater la mort, ce dernier avait refusé le permis d'inhumer.

Hier, à 20 heures, la famille déposait au parquet une plainte contre X..., pour homicide et vol, car il fut constaté que des valeurs auraient disparu.

M. Oriol, substitut du Procureur de la République, fit aussitôt prévenir le docteur Lande, médecin légiste, et se rendit à Pessac en sa compagnie. Le praticien, ne pouvant opérer à Pessac, fit transporter le corps à l'Institut médico-légal où, à 10 heures, a eu lieu l'autopsie.

M. Boulestelx, chargé de l'instruction, s'est rendu à l'Institut médico-légal.

La brigade mobile et le parquet se sont portés à Pessac, à 13 heures, pour continuer l'enquête.

Un fou jeta son enfant à l'eau et le repêcha

Au cours d'une crise de folie subite, le nommé Eugène Galipot, docker à Saint-Malo, qui se promenait sur les quais avec sa femme et son enfant, âgé de 6 ans, a jeté ce dernier dans un bassin. Devant les cris poussés par la mère et les témoins de la scène, il s'est jeté à l'eau et a réussi à ramener l'enfant vivant.

Galipot a été arrêté aussitôt par la police.

La liste des Gagnants de notre Grand Concours de la Reconstitution

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

626e : M. NIZART Emile, jardinier, rue Supervielle 5 à LOOS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais).

627e : M. LECŒUCHE Henri, mineur, rue de Mazingarbe à VERMELLES (Pas-de-Calais).

628e : M. GAUTIER Abel, rue Ghesquières, 123, à ESCAUTPONT (Nord).

629e : M. SEBERT Henri, rue Beaudelaire, 24, à LIEVIN (Pas-de-Calais).

630e : Mlle BIERVOIS Hélène, rue Parsy, à LA BASSEE (Nord).

631e : M. BARET André, plombier, rue de la Comté, 19 à BRUAY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

632e : M. DELAHAYE Albert, forgeron, rue de Coulin à WAVRIN (Nord).

633e : M. ROUSSEL Lucien, mécanicien, Cité Béguin à BOHAIN (Aisne).

634e : M. GAQUERE Fernand, employé, route d'Orchies, 1, à PONT-A-MARCQ (Nord).

635e : M. DEVEYER Espérat, employé, Avenue Linné, 181, à ROUBAIX (Nord).

636e : M. PICAVET Henri, rue Godefroy, 121, L/. MADELEINE (Nord).

637e : M. COLLIER Delphin, rue Auguste Caron, 15, à HERIN (Nord).

638e : M. BEART Alfred, rue du Nord, 12 à MARCQ-EN-BARŒUL (Nord).

639e : M. DELBART Raymond, rue des Diamants, 12 à DIVION (Pas-de-Calais).

640e : Mme DUCHATEAU Aline, institutrice rue Nationale, 33 à ARMENTIERES (Nord).

641e : Mme DURAFFOURD Marie Antoinette rue Masséna, 6 à LILLE (Nord).

642e : M. RICHE Jules, rue d'Artois, 157, à LENS (Pas-de-Calais).

643e : M. DUFRESNE Félix, coiffeur, rue Anne Delavaux, 145 à LOMME (Nord).

644e : Mme LAUDE Apolinie, rue de Douai, 19, à ESCAUDAIN (Nord).

645e : M. LEGER Adolphe, vétérinaire, à TRELON (Nord).

646e : M. THILLIEZ Jean, charpentier, rue du Docteur-Roux, 13, WINGLES (P.-de-C.).

647e : M. DUMEZ Georges, rentier, rue Auguste-Draplez, 3, LILLE (Nord).

648e : M. DAMIEN Gaston, employé, rue Emile-Zola, 16, VIEUX-CONDE (Nord).

649 : M. AVENEL Julien, ajusteur, rue des Moulins-Dufour, 25, LABUISSIERE (Pas-de-Calais).

650e : M. DUQUENOY Gustave, coiffeur, rue des Quarante, BRUAY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

651e : M. DEMASY Jules, rue Faidherbe, HERGNIES (Nord).

652 : M. POULAIN Charles, rue Victor-Hugo, 44, CROIX (Nord).

653 : M. HERMAND Ernest, rue de Blessel, à BLESSY (Pas-de-Calais).

654e : Mme DELPLANQUE-BAUDRIN, rue Jules-Guesde, 47, HERIN (Nord).

655e : DUBRULLE Désiré, mineur, route de Lens, 23, DOUVRIN (Pas-de-Calais).

656e : LEVAN Léonard, chauffeur, rue Berthelot, Belle-Vue, 22, DENAIN (Nord).

657 : BROUX Albert, voyageur, rue de Béthune, LOOS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais).

658e : VERMEESCH Maurice, chaudronnier, rue de Dunkerque, 156, à SAINT-OMER (Pas-de-Calais).

659e : Mme DUQUESNOY Marcelle, Cité N° 3, 95, MAZINGARBE (Pas-de-Calais).

660e : M. LAUDE Charles, rue de Douai, 19, ESCAUDAIN (Nord).

661e : M. CAMBIEN François, employé, rue des Bleuets, 6, PETIT-RONCHIN (Nord).

662e : M. HIEST Désiré, rue de Billy, 35, DOUVRIN (Pas-de-Calais).

663e : M. CARPENTIER Charles, chauffeur, rue d'Amsterdam, 194, LOISON-SOUS-LENS (Pas-de-Calais).

664e M. GAQUERE Fernand, employé, route d'Orchies, 1, PONT-A-MARCQ (Nord).

665e : M. DELMAS Gaston, place de Cataine, HASNON (Nord).

666e : M. BONTE Stanislas, contremaître, rue du Masil, WARGNIES-LEGRAND (Nord).

667e : M. LECOUFFE Paul, employé de greffe, rue de Bouchain, 20, MARQUETTE-EN-OSTREVENT (Nord).

668e : M. BESTOT Albert, rue de la Dune, n. 49, LIGNY-EN-CAMBRESIS (Nord).

669e : M. CASTELLAIN Léon, rue de la Marbrerie, 34, FIVES-LILLE (Nord).

670e : M. BILLAUT Narcisse, rue Jean-Jaurès, 48, MONS-EN-BARŒUL (Nord).

671e : M. GUILLAIN Alfred, rue de Courrières, 20, CARVIN (Pas-de-Calais).

672e : DOUEZ Jean-Baptiste, rue de Condé, BULLY-LES-MINES (Pas-de-Calais).

673e : Mlle GUERDIN Emilienne, rue Desandrouin, cité de Cernay, 4, CO. DE (Nord).

674e : M. STIEVENARD Désiré, rue Balzac, n. 8, LILLE-SUD (Nord).

675e : M. BOURLET Alphonse, contremaître, rue du Premier Mai, 2, RIEUX (Nord).

676e : M. GORIS René, employé, rue de la Douane, 9, BLANC-MISSERON (Nord).

677e : BEGUIN Jules, mécanicien, rue Clavon-Colignon, TRELON (Nord).

678e : M. FOUQUET Louis, rue du Marché, 1, BRUAY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

679e : M. JENEQUIN Félix, rue de Poitier, n. 13, AUCHEL (Pas-de-Calais).

Du 680e au 684e Prix (5 prix). — **UNE BROCHE, valeur 43 francs.**

680e . Mme HATTE Antoinette, rue de Lille, n. 40 bis, LAMBERSART (Nord).

681e : Mme DEMEYER Virginie, rue Jean-Jaurès, VERQUIN (Pas-de-Calais).

682e : M. LEROY Albert, machiniste, rue Verte, 245, CROIX (Nord).

683e : M. DUTHILLEUL Jules, mineur, rue Nationale, 58, GONDECOURT (Nord).

684e : M. VINCENT Augustin, rue d'Auchel, LOZINGHEM (Pas-de-Calais).

Du 685e au 784e Prix (100 prix). — **UN DEMI-LITRE EAU DE COLOGNE 75f, valeur 42 fr.**

685e : M. CORDIER André, papetier, rue Gondardenne, WIZERNES (Pas-de-Calais).

686e : M. PLACE René, marchand de cycles, route de Douai, SALLAUMINES (P.-de-C.).

687e : M. BLANQUET Pascal, rue de Drocourt, 77, HENIN-LIETARD (P.-de-C.).

688e : Mme MICHAUD Yvette BADEUILLE, rue Caserne Vandamme, LILLE (Nord).

689e : DOUCEMENT Gustave (Fils), coron du Sentier, rue de Lens, DOUVRIN (P.-C.).

690e : Mme BRANLY BRACQUART, épaaretière, rue de Lillers, FERFAY (Pas-de-Calais)

691e : Mme DERIEUX Reine, dactylo, rue Augustin-Draplez, LILLE (Nord).

692e : Mme COLART Zulma, cité Hollandaise, 141, LOISON-SOUS-LENS (P.-de-C.).

693e : M. PORQUET Zéphir, ferblantier, rue de la Martinique, 8, NŒUX-LES-MINES (Pas-de-Calais).

694e : M. TALON Marcel, bonnetier, rue Mt-de-Péruwelz, 108, VIEUX-CONDE (Nord).

695e : M. DELOBELLE Arnould, rue des Ecoles, BURBURE (Pas-de-Calais).

696e : M. LOMBART Emile, rue de Valenciennes, 98, ORCHIES (Nord).

697e : Mme DUPONT HOCHEDEZ, rue Laurent Jean-Baptiste, 33, HARNES (P.-de-C.).

698e : M. MUYLAERT Henri, ajusteur, rue Chanzy, Cité Baselaard, 41, HELLEMMES (N.)

699e : M. DELBOIS François, rue d'Amiens, n. 85, AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais).

700e : Mme VERMEULEN Hortense, rue de la Justice, LILLE (Nord).

701e : M. MESMAERE Albert, mécanicien, rue Canrobert, 15, MARCQ-EN-BARŒUL (N.).

702e : M. THIERY Edmond, dessinateur, rue Francis-de-Pressensé, 1, FIVES-LILLE (Nord)

703e : M. BOURSE Jules, chaudronnier, rue Jules-Ferry, 42, ONNAING (Nord).

704e : M. WARNEZ Albert, employé, rue d'Emmerin, 122, HAUBOURDIN (Nord).

705e : M. DEPLEUVREZ Georges, coupeur, rue Emile-Zola, HERGNIES (Nord).

706e : Mme PONCHAUX, rue du Jard, 14, VIEUX-CONDE (Nord).

707e : M. DUSSART Georges, rue Jennings, n. 13, ONNAING (Nord).

708e : M. GHESQUIERS Henri, directeur du Cimetière d'HAUBOURDIN (Nord).

709e : M. WASSON Jules, surveillant, rue Chocques, 35, LALLAING (Nord).

710e : M. HERMAN Gérard, ajusteur, cité du Carreau, 15, RIMBERT-LES-AUCHEL (Pas-de-Calais).

711e : M. FERREZ Frédéric, électricien, rue Arthur-Lamendin, 11, RIMBERT-LES-AUCHEL (Pas-de-Calais).

712e : M. GALLET Alexis, employé, rue Rathau, cité d'Alsace, 84, BETHUNE (Pas-de-Calais).

713e : M. DUMONT Raymond, rue Henri-Durre, 54, ANZIN (Nord).

714e : M. VANHOLME Jérôme, cordonnier, rue Philadelphie, 100, FIVES-LILLE (Nord).

715e : M. LAMPIN BACQUET, rue de Billy, n. 25, MONTIGNY-EN-GOHELLE (P.-de-C.).

716e : M. BINOIS Louis, boulevard Lesage, CAMBRIN (Pas-de-Calais).

717e : M. BISIAUX Lucien, rue Veaucouleurs, 20, BARLIN (Pas-de-Calais).

718e : M. VANESTE Roger, écolier, rue Dusouich, 1, LENS (Pas-de-Calais).

(A SUIVRE.)

A titre d'indication et pour permettre à nos lecteurs de se rendre compte de leurs chances, nous publions le bulletin du dernier gagnant de la liste ci-dessus.

M. Vaneste Roger, écolier, rue Dusouich, n. 1, à Lens (Pas-de-Calais), **a donné 4 noms dans l'ordre exact, comparativement à la liste type, c'est-à-dire :** 1° Lens ; 2° La Bassée ; 3° Liévin ; 4° Souchez. Il a indiqué comme chiffres pour les questions subsidiaires : 3e question, 100.000 ; 4e question, 100.010.

Aux gagnants

Devant l'affluence des demandes d'envoi de lots, de la part des gagnants nous prions ces derniers de vouloir bien ne pas s'impatienter.

Nous nous trouvons, en effet, dans l'impossibilité matérielle de satisfaire au jour le jour aux demandes qui nous parviennent et nous nous excusons auprès des gagnants du retard qui pourrait se produire dans l'expédition de leurs lots.

La distribution des Prix

Les prix seront à la disposition des gagnants au nouveaux bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., dès la publication des résultats.

Conformément à l'article 9 du règlement, il suffira aux gagnants de justifier de leur identité pour les y réclamer.

Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix.

CARNET

NÉCROLOGIE. — On annonce d'Orchies, la mort à l'âge de 26 ans, de M. Alphonse LEROUX fils, industriel, docteur en droit ; les funérailles auront lieu samedi prochain, à 11 h., en l'église d'Orchies.

L'autonomiste Roos ne sera pas jugé par la Cour d'Assises du Haut-Rhin

Conformément aux conclusions d'un rapport du Procureur général près la Cour d'Appel de Colmar et par application de l'article 544 du code d'instruction criminelle, le Garde des Sceaux a saisi le Procureur général près la Cour de cassation du renvoi, pour cause de sûreté publique, devant une autre Cour d'Assises de l'affaire Roos, soumise actuellement à la Cour d'Assises du Haut-Rhin.

On ajoute que les injures et les menaces collectives ou individuelles adressées, depuis le verdict du 12 juin, soit aux magistrats, soit aux jurés n'ont pas seulement créé un état d'agitation contraire à l'exercice d'une justice libre et impartiale, cette situation a eu pour conséquence une tentative d'assassinat sur le Procureur général qui avait requis dans l'affaire.

L'ensemble de ces événements a imposé au Gouvernement le recours à l'article 544 dans l'article 54, dont l'application a été faite dans des circonstances moins graves.

L'ETAT DE SANTE DU CONSEILLER FACHOT

Voici le bulletin de santé de M. le Conseiller Fachot : « Etat satisfaisant, température 37°7, pouls, 80. — Signé : Professeur : Hartman ; docteurs Schlissinger et Bergéret ».

L'assassin Benoit devra subir un examen mental

M. Matifas, juge d'instruction, chargé de l'enquête sur l'attentat dont a été victime M. Fachot, a reçu hier matin, un certain nombre de documents venant d'Alsace et Lorraine. D'ici quelques jours il est probable que le magistrat ordonnera un examen mental de l'assassin Benoit, afin de déterminer si ce dernier n'a pas de tares héréditaires.

Congrès de la Fédération Nationale des Combattants Républicains

Le Congrès national de la Fédération nationale des Combattants Républicains vient d'avoir lieu. Notre région était représentée par les délégués des sections de ROUBAIX-TOURCOING.

La séance plénière d'ouverture était présidée par M. Paul Fleurot, président du Conseil général de la Seine.

Les vœux qui furent adoptés demandent : la prolongation du délai accordé (31 décembre) pour les réclamations des anciens combattants atteints de paludisme, tuberculose, rhumatisme, etc... ; que les anciens combattants titulaires de la carte n'aient pas à supporter les nouvelles augmentations prévues par la dernière loi sur les loyers.

Le Congrès fut clôturé lundi par un banquet au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Antériou, ministre des Pensions.

La responsabilité de M. Klotz est entière, ont déclaré les médecins aliénistes

Les trois médecins aliénistes Truelle, Claude et Heuyer, commis par M. de Gentile, juge d'instruction, pour procéder à l'examen mental de M. Klotz viennent de déposer leur rapport. « M. Klotz, disent-ils, ne présente aucun signe de maladie mentale, il n'était pas en état de démence lorsqu'il a commis les actes délictueux qui lui sont reprochés et dont il devra rendre compte devant la justice. La responsabilité de M. Klotz est entière. »

Il est probable que l'ancien ministre sera transféré sous peu à la Santé et interrogé, dans quelques jours, par le juge d'instruction.

Un cambrésien est mort des suites d'une accident de chasse

Il y a quelques jours, M. Lenormand, domicilié à Cambrai, était allé en auto, accompagné de deux de ses amis, Cambrésiens, eux aussi, pour une partie de chasse dans l'arrondissement de Péronne. Les chasseurs avaient introduit un furet dans un terrier. Ne le voyant pas ressortir, tous trois s'approchèrent pour examiner le trou. Mais, M. Lenomand, dont les pieds s'enfonçaient, fit un brusque mouvement pour se dégager. Et, dans son effort, il heurta le fusil d'un de ses compagnons. M. Nonmand. Un coup partit, qui cribla de plomb les jambes de M. Lenormand.

Le blessé, estimant que son état ne présentait aucun caractère de gravité, fut ramené en auto par ses deux amis, qui ne jugèrent pas à propos de prévenir la gendarmerie de Péronne de l'accident.

Cependant, de retour à Cambrai, M. Lenormand vit son état s'aggraver et on dut pratiquer l'amputation. Mais la gangrène se déclara et peu après le malheureux succombait.

Avisé du fatal dénouement, M. Foilin, procureur de la République, à Douai, fit procéder à une enquête, qui confirma les causes de l'accident, ainsi que nous venons de le relater.

Et le magistrat, qui avait fait surseoir à l'inhumation, en a donné l'autorisation

Tombée dans un fossé une septuagénaire est morte de froid, à Cuincy

Mme veuve Bossut, âgée de 78 ans, qui demeure avec sa fille, était sortie seule, l'autre soir. Au retour, elle s'égara et vint aboutir au chemin qui mène au lieu dit « Le Moulin Brûlé », à Cuincy. Trompée par l'obscurité, la pauvre femme tomba dans un fossé, où se trouve une cinquantaine de centimètres d'eau. Surprise par le froid, Mme Bossut ne put se tirer de là et elle succomba à une congestion. Un médecin procéda aux constatations d'usage et le corps fut ramené au domicile de la défunte.

LA JOURNÉE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES RESULTATS DU 25 DÉCEMBRE

O. Lillois 1 B : 7 — U.S. Wasquehal : 2. — La première rencontre comptant pour la coupe offerte par l'U.S. Wasquehal vit la victoire de l'O.L. non sans une excellente tenue de l'Union qui ne ferma jamais le feu. A la mi-temps, le score était de 3 à 2. Il faut signaler l'arbitrage impeccable de M. Madeline d'Estaires. Remarquée parmi la nombreuse assistance MM. Buysse, Président de l'U.S.W., Cocheteux du R.O.R., Jacob, le sportman bien connu de l'O.L. Une chaleureuse réception au siège de l'U.S.W. termina cette journée.

LE « RAPID » DE VIENNE FAIT MATCH NUL AVEC L'OLYMPIQUE DE MARSEILLE

Après une partie très disputée l'Olympique de Marseille a réussi à tenir en échec le « Rapid » de Vienne. A la mi-temps le score était de 1 à 0 en faveur des visiteurs.

DEMANDES DE MATCHES

L'U.S. Lesquin demande matches sur son terrain le 30 décembre et 6 janvier pour son équipe 1 A à 3 h. 15 et 1 B à 10 h. Matches retour à conclure suivant dates libres. Ecrire Godefroy, rue Faidherbe 15, Lesquin ou téléphoner Papeghin T. 7 à Lesquin.

L'Amicale Sportive du Pont de Neuville demande matches avec bonnes équipes pour son équipe 1re les 20 et 27 janvier 1929 et pour son équipe 2e, les 13, 20 et 27 janvier sur son terrain ou sur terrain adverse.

Ecrire au Secrétaire de l'U.S.P.N. 556, rue de Gand, Tourcoing.

CROSS-CYCLO-PEDESTRE

LE CRITÉRIUM DU R.C. LILLOIS

Dimanches 13 et 27 janvier, en deux manches de 12 à 15 km.

Les prix : à chaque manche, 100 fr., 75, 50, 35, 30 etc. et de nombreux prix en nature.

La médaille d'argent de la Ville de Lille au club ayant eu le plus grand nombre de partants ; La médaille de bronze au club suivant ; La plaquette des Amis de Lille, au 1er lillois ; Des primes à chaque tour face au siège ; Des diplômes et médailles suivant classement.

La coupe offerte par les magasins « Aux Employés Réunis » au club dont le coureur aura le meilleur classement.

La coupe-challenge au club dont l'équipe de deux coureurs désignés d'avance à la 1re manche, aura le meilleur classement dans les 2 manches.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège du Racing 37, Bd d'Alsace à Lille ou M. Poncq « Aux Employés Réunis », 23, rue Nicolas-Leblanc à Lille. Engagements : 5 fr, reçus dès maintenant.

BOXE

Les prochains combats des boxeurs de l'A. S. Roubaix

L'actif et compétent professeur-manager Edouard Dubus vient de signer pour ses excellents élèves toute une série d'importants combats tant dans la région qu'à l'étranger, qu'on en juge :

Le 30 décembre à Londres : Vandeleene et Tricoteau à Roubaix Deckmyn, Gydé aîné, Weeschemoët, Potteau, Detaye et Debarge.

Le 7 janvier à Londres : Vermaut.

Le 13 janvier à Lille : Vermaut, Deckmyn, Gydé aîné, Gydé jeune, Vandeleene et Detaye.

Le 20 janvier à Lannoy : Gydé jeune, Vandeleene, Vandewelle jeune, Delcourt, Bourgeois et Noppe.

Le 24 janvier à Londres : Gydé jeune et Deckmyn.

Le 26 janvier à Lille : Vermaut, Baudaert et Colsart.

A Tourcoing : Gydé aîné, Weeschemoët, Detaye, Vanbergbe, Rosseuw, Debarge et l'exhibition de boxe française par M. Edouard Dubus et Mlle Chenal. Cette exhibition qui devait se donner le même jour à Barcelone est reportée en février.

Des pourparlers très avancés sont en cours pour janvier et février.

Les prochains galas de l'Académie des Sports de Roubaix sont fixés comme suit : Roubaix, 27 janvier, 17 février, 3 et 17 mars.

Lille : 13 janvier, 24 février et 24 mars.

Le grand tournoi annuel des novices aura lieu le 21 avril.

PAOLINO VAINQUEUR DU CANADIEN RENAULT

Ce combat s'est disputé à Cali en Colombie, le jour de Noël, devant 3.000 spectateurs. Paolino obtint une victoire méritée aux points surclassant son adversaire qui pesait pourtant quelques kilos de plus. Paolino malgré tout son désir ne put vaincre par knock-out.

LUTTE

UN GALA AU GRAND RONCHIN

L'actif club de Lutte, la Jeunesse Athlétique Gustave Delory de Lesquin organise pour le dimanche 30 décembre dans la salle Sadoux, rue de Lille à Ronchin, un gala de lutte qui mettra aux prises nos meilleurs athlètes qui vont se préparer aux Championnats du Nord, de France et d'Europe qui se disputeront à Lille, Lyon et Munich.

Les clubs suivants seront représentés dans toutes les catégories : Cercle Apollon Hellemmois, Club Athlétique de Sequedin, Union Athlétique Roncquoise, Club des Luttenrs Lillois Athlétique Club de Wazemmes, Sports Athlétiques Nouvellois et la Jeunesse Athlétique Gustave Delory de Lesquin.

Parmi les combats les plus importants figurent les suivants :

Poids coqs : Dewasmes, champion du Nord 1928 contre Lévêque C.A. Hellemmes, challenger.

Poids plumes : Vanduin, champion du Nord 1928 contre Corteville, challenger.

Poids légers : Delos, champion du Nord 1927-28 contre Ghesquière, challenger.

Poids moyens : Verhelst, champion du Nord 1926-27-28 contre Grousart, challenger.

Poids moyens : Facon, champion du Nord 1928 2e série contre Lombert, champion de la Neuville. — Bruneel, champion du Nord 1925-26-27-28 contre Mareinlack, challenger.

Poids mi-lourds : Ponchant, champion du Nord 1927-28 contre Viseur, challenger.

Les combats seront dirigés par les officiels de la Ligue du Nord.

R. D.

HIPPISME

COURSES A MARSEILLE

PREMIERE COURSE. — 1. Fildjou (L. Duffourc) g. 12 ; pl. 6. — 2. Fils du Vent (J. Belmondo) pl. 6. — 3. Jour de Guigne (Baratell) pl. 10.

DEUXIEME COURSE. — 1. Soleil Levant (Hamel) g. 9.50 ; pl. 6. — 2. Renaud II (J. Roesse) pl. 7.50.

TROISIEME COURSE. — 1. Fraquin (M. Fruhinsholtz) g. 10 ; pl. 6. — 2. Racabout (F. Hamel) pl. 15.50.

QUATRIEME COURSE. — 1. Romancero (M. Fruhinsholtz) g. 12 ; pl. 8.50. — 2. Don Zuniga (Belmondo) pl. 10.

CINQUIEME COURSE. — 1. Urdax (Sibelly) g. 12.50 ; pl. 7. — 2. Verturette (Maximin) pl. 6.50.

FEUILLETON DU 27 DÉCEMBRE 1928. — N° 40

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR PAR Jules Mary

Miremond avait relevé la tête.

— Comment savent-ils donc ? murmura-t-il.

Le juge n'entendit pas, mais comprit et, appuyant sur le mot :

— Qu'il vous suffise d'apprendre que nous n'ignorons rien. Voulez-vous nous donner ce manuscrit ?

Le comte secoua la tête.

— On vous a trompé, dit-il, et je ne sais vraiment de quoi vous voulez me parler.

— Ne niez pas, c'est inutile.

— Ce manuscrit n'existe pas.

— Vous mentez et nous vous le prouverons tout à l'heure, lorsque nous l'aurons trouvé dans la perquisition que nous allons faire dans votre appartement.

— Une perquisition chez moi ! dit le comte.

— A l'instant même.

— Ainsi, vous persistez dans votre infâme supposition ? Vous continuez de croire que je suis coupable ? Votre confiance en vous-même n'est point ébranlée ? Lorsque, dans votre esprit, entre le soupçon de pareilles énormités, votre esprit n'hésite pas à le recueillir ? Vous êtes bien coupable, monsieur.

— Ma conscience ne me reproche rien.

— Il est inutile de m'infliger la honte d'une perquisition chez moi : vous n'y trouverez rien qui vous intéresse.

— Vous avez détruit le manuscrit ?

Le comte ne répondit pas.

— Ou, si vous ne l'avez pas détruit, vous pensez l'avoir si bien caché que nous ne le découvrirons pas.

— Je répète que ce manuscrit n'a jamais existé ; vous avez été trompé, voilà tout... Si vous le découvrez, je veux bien me reconnaître coupable de toutes les horreurs dont il vous plaît de m'accuser si légèrement.

Le juge parut surpris. La comte était très calme.

Il ne craignait rien, en effet, quant à ce manuscrit, et voici pourquoi :

On se rappelle dans quelles circonstances les feuilles du manuscrit de Miremond, enlevées par un coup de vent, s'étaient éparpillées sur le bureau et comment plusieurs de ces feuilles s'étaient envolées par les fenêtres ouvertes, emportées dans le tourbillon d'une bourrasque qui avait brisé des vitres.

Le comte, réveillé en sursaut et apercevant Caradec qui entrait, avait fait glisser les feuilles dans un tiroir du secrétaire devant lequel il était assis.

Le lendemain, Gilles avait ouvert ce tiroir et, réunissant le manuscrit pour le cacher dans le double-fond du secrétaire, s'était aperçu que plusieurs des feuilles manquaient.

Il avait fureté dans son cabinet pendant des heures entières, fouillant les moindres recoins.

Il en était venu à se dire — ce qui était la vérité — que les feuilles avaient dû s'envoler sous l'action du courant d'air au moment où Caradec avait imprudemment ouvert la porte.

De sa fenêtre il se mit à regarder dans le jardin, pour découvrir où les feuilles avaient pu s'arrêter.

Il y avait là des arbres, — plus loin des fleurs, des arbustes, des massifs.

Le coup de vent avait dû pousser là le manuscrit.

Il descendit, et, sans avoir l'air de chercher, — car il fallait être prudent jusqu'au bout, — il par